

1. Record Nr.	UNINA9910495925603321
Autore	Benec'h-Le Roux Patricia
Titolo	Au tribunal pour enfants : L'avocat, le juge, le procureur et l'éducateur / Patricia Benec'h-Le Roux
Pubbl/distr/stampa	Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2015
ISBN	2-7535-3840-9
Descrizione fisica	1 online resource (216 p.)
Altri autori (Persone)	RobertPhilippe
Soggetti	Sociology Law (General) juges des enfants sociologie du droit délinquance juvénile tribunal pour mineurs procureur évolution judiciaire
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Si la délinquance juvénile est un sujet largement étudié, il existe cependant peu d'observations sur les audiences de tribunal au cours desquelles les mineurs délinquants sont jugés. Comment se déroulent-elles ? Quelles sont leurs particularités ? Qui sont les professionnels impliqués et quels rôles jouent-ils ? Patricia Benec'h-Le Roux propose aux lecteurs de pénétrer dans cet univers « à publicité restreinte » pour mieux comprendre le déroulement de ces audiences, en analysant les relations, souvent difficiles, qu'entretient l'avocat avec son jeune client, mais aussi celles qu'il développe avec le juge, le procureur et les éducateurs. Ce faisant, l'auteure apporte un éclairage original sur les mutations récentes de la justice des mineurs, tout en contribuant à nourrir la sociologie du métier d'avocat. Il y a peu de temps encore, l'avocat jouait un rôle secondaire dans la justice des mineurs : la défense des mineurs, pratique dévalorisée et peu rentable, ne

l'intéressait pas. Par ailleurs, un modèle de justice éducative organisait le droit de l'enfance délinquante, où le juge des enfants occupait une position dominante, ayant principalement une mission de protection du jeune coupable et, dans les cas de délit grave ou de crime, une mission de répression : les mesures éducatives primaient, les sanctions étaient exceptionnelles. Aussi la prestation de l'avocat ne pouvait-elle être qu'accessoire, l'intérêt de l'enfant étant entre les mains du juge. Depuis le début des années 1990, l'avocat effectue une relative montée en puissance dans le procès des mineurs. Dans cet ouvrage, on le voit ainsi investir une place devenue légitime, en déployant des stratégies de défense particulières et des plaidoiries plus souvent procédurales que socio-éducatives. Son rôle de régulation professionnelle par son contrôle du travail juridictionnel prend aujourd'hui toute son acuité : il s'agit en effet de faire face à un procureur plus puissant et à un droit des mineurs plus répressif.

---